

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 - ECOLE MATERNELLE

SERVICES DE CANTINE ET GARDERIE

Le temps avant et après le temps de classe constitue le temps périscolaire (garderie ou/et cantine et garderie), qui est mis en place de manière facultative par la Commune de Xertigny et détaillé ci-après.

POINT SUR LE LOGICIEL

A compter de cette Rentrée Scolaire 2022-2023, la Ville de Xertigny vous propose un service personnalisé, à travers la plateforme 3D Ouest, **disponible en ligne 24h/24 et 7j/7**, pour vous permettre d'effectuer vos démarches liées au périscolaire directement en ligne :

- consulter et modifier vos données personnelles ;
- réserver et payer en ligne les repas de cantine,
- payer en ligne la présence aux services de garderie (matin et soir : suivant le pointage effectué par nos agents),
- prendre connaissance des documents mis en ligne par la Ville
- contacter nos différents services via la messagerie.

Vous trouverez joint un document d'aide à la création d'un compte et à vos premières démarches en ligne. La plateforme dématérialisée est disponible à compter d'aujourd'hui à l'adresse <https://parents.logiciel-enfance.fr/xertigny>



A noter que par foyer, seul un compte (sauf dans le cas des ménages séparés) pourra être créé pour le suivi des activités périscolaires de votre ou vos enfant(s). Le listing des élèves est issu de la « Base Elèves » de l'Education Nationale, aussi nous vous remercions d'utiliser l'une ou l'autre des adresses mails renseignées lors de l'inscription de votre enfant à l'école pour créer votre compte en ligne sur 3D Ouest.

GARDERIE PERISCOLAIRE

En cette Rentrée Scolaire, le Protocole Sanitaire lié au COVID étant au plus bas (Niveau Sode), un **Lieu Unique de Garderie** sera proposé pour les Ecoles Maternelle et Elémentaire : la Garderie se déroulera dans les locaux de l'Ecole Elémentaire (Préau Couvert et Salle de Garderie, 2 premières salles en entrant à gauche du bâtiment, côté stade).

Un accueil périscolaire sera proposé les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis avec :

- un accueil périscolaire avant la classe de 7h00 à 8h20 ;
- un accueil périscolaire après la classe de 16h10 à 19h00.

La Garderie accueillera les enfants de **Petite Section au CM2**. Les élèves de Maternelle seront acheminés à 8h20 par du personnel communal jusqu'à l'Ecole Maternelle et seront déposés à la Garderie par du personnel communal à 16h10.

Malgré la mise en place de la plateforme, il n'y a pas de changement à noter concernant l'accessibilité au service, puisqu'une inscription au jour le jour reste possible.

Les agents en charge du service noteront manuellement l'heure d'arrivée et/ou l'heure de départ de l'enfant, qui sera ensuite renseignée chaque semaine sur la plateforme 3D Ouest avec charge pour les parents de payer en ligne les prestations dues. A noter que toute demi-heure entamée sera facturée.

Pour rappel, au 1^{er} Septembre 2022, les tarifs pour le Service de Garderie sont les suivants : 0,80 € la demi-heure / 1,60 € l'heure.

CANTINE PERISCOLAIRE

Les **Elèves de Maternelle Demi-Pensionnaires** seront pris en charge par du personnel communal, dès la fin des cours à 11h55, pour se rendre jusque dans le réfectoire installé dans la Maison des Associations. La préparation et la livraison des repas en liaison froide sera effectuée la veille au soir par un prestataire extérieur (Estredia). Les produits seront ensuite préparés et servis le midi même par du personnel communal restant responsable des enfants jusqu'à la reprise des classes.

Le réfectoire se situe à environ 350 mètres à pied de l'école (**cheminement en rouge sur la carte**). Nous vous remercions donc de prévoir les vêtements et chaussures adaptés pour votre/vos enfant(s) en fonction des conditions climatiques annoncées.



Pour toute inscription, il est impératif de respecter les règles suivantes afin que le prestataire puisse livrer le nombre suffisant de repas à servir le temps de midi aux enfants demi-pensionnaires, mais également éviter tout gaspillage alimentaire.

Les enfants devront être directement inscrits en ligne via la plateforme 3D Ouest le Mardi de la Semaine Précédente pour la Semaine à Venir (dernier délai 17h00).

Les parents devront sélectionner via leur Portail Parent les jours de cantine souhaités et régler en ligne le montant des repas correspondants.

En cas de non-paiement, les inscriptions ne seront pas prises en compte. Si le délai d'inscription est dépassé (après Mardi 17h00), les cases seront grisées et vous ne pourrez donc plus inscrire votre enfant au Service de Cantine.

Le tableau récapitulatif annuel des semaines d'inscriptions à la cantine et des dates butoirs à ne pas dépasser sera disponible dans votre espace Documents de la plateforme.

Pour rappel, au 1^{er} Septembre 2022, les tarifs pour le Service de Cantine sont les suivants : 3,80 € le repas.

Il va sans dire qu'une période d'adaptation sera mise en place jusqu'aux Vacances de la Toussaint avec un système hybride d'inscription (avec toutefois le respect du délai maximum effectif du Mardi 17h00 de la semaine précédente) :

- l'inscription et le paiement en ligne via la plateforme seront possible dès les premières semaines de la Rentrée ;
- pour les parents disposant de tickets de cantine, ces derniers pourront encore être utilisés pour inscrire les enfants via la procédure des autres années (les tickets pourront être déposés dans la boîte aux lettres de l'école ou remis à Mme Anne-Laure DORCHIES, ATSEM).

Au retour des Vacances de la Toussaint, une application stricte du système d'inscription sera par contre mise en place avec un surcoût pour les parents ne respectant pas les conditions d'accès (inscription tardive ou présence de l'enfant sans inscription).

Avec les membres du Conseil Municipal, nous nous attachons depuis de nombreuses années à proposer des activités périscolaires et extrascolaires avec des horaires amples et surtout à des prix attractifs (très largement subventionnées par la collectivité) afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y participer. **Courant Septembre, nous devons toutefois statuer sur une hausse inévitable des coûts de ces services - comme bon nombre de communes françaises - directement liée à une hausse des coûts demandés par nos prestataires.** Aujourd'hui seul le prix du repas est réellement facturé aux parents (le tarif de la cantine avec la prestation de surveillance se rapprochant plutôt des 9 € / enfant / repas).

Comptant sur votre compréhension, nous restons à votre entière disposition pour vous aider dans cette évolution numérique de nos services et vous souhaitons une agréable et sereine rentrée.



Véronique MARCOT
Maire de Xertigny

